



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	13	4

**OBJET : 00-14 - VOIE NOUVELLE  
LIAISON - FONT SARDINE - PARCELLES  
AO 316-317-318-320 - ACQUISITION  
À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA  
FAMILLE CURTY /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

884/13

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 21 MAR 2013  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 22 MARS 2013

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 14 mars 2013

Le jeudi 14 mars 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 07/03/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques GENTE  
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET  
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** Mme Anne-Marie DUMONT, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-14 - VOIE NOUVELLE LIAISON - FONT SARDINE - PARCELLES AO 316-317-318-320 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA FAMILLE CURTY

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

La réalisation et l'implantation d'un Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sur la Commune, quartier de la Fontonne, ont amené la Ville d'Antibes à étudier et à planifier l'aménagement d'une voie nouvelle devant relier l'avenue Jules Grec à la RD 6007 et ce pour répondre aux meilleures conditions de fonctionnement et de bénéficier d'une ouverture sur le quartier.

Au POS de 1978, l'emplacement réservé pour la création d'une voie de liaison avait été retenu sous la référence 13/C3. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mai 2011, celui-ci a été confirmé sous la référence CO/038.

Le tracé d'alignement à 13 mètres a été retenu, permettant un double sens de circulation et la création de trottoirs.

Des cessions ont en ce sens déjà été réalisées.

Afin d'obtenir l'entière maîtrise du terrain d'assiette de la future voie, il est nécessaire de procéder à des acquisitions.

Des négociations ont été également entreprises depuis 2009 avec la famille CURTY aux fins d'assurer la jonction des deux tronçons de voie réalisés de part et d'autre de leur propriété. Un tracé a été retenu pour permettre de répondre à leur exigence de préserver un espace boisé au droit de leur maison.

Ainsi, par courrier du 12 février 2013, l'indivision CURTY a consenti à vendre à la Commune une partie de leur propriété en nature de talus et de bois et un terrain en nature de voirie, trottoirs et jardinières formant l'assise de l'allée des Cigales pour 2.587 m<sup>2</sup> au prix de 500.000 euros conforme à l'avis de France Domaine du 30 janvier 2013.

Le coût global de l'aménagement de cette voie de liaison entre la route de Nice et l'avenue Jules Grec est estimé à 3.568.000 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 2.587 m<sup>2</sup> cadastrée section AO 316-317-318-320 en nature d'espace boisé et de voirie pour un prix de 500.000 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatif à intervenir ;

00-14 - VOIE NOUVELLE LIAISON - FONT SARDINE - PARCELLES AO 316-317-318-320 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA FAMILLE CURTY

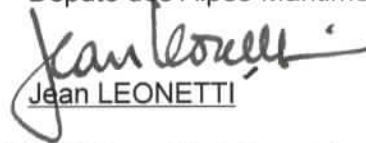
Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

- DIT que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-14 - VOIE NOUVELLE LIAISON - FONT SARDINE - PARCELLES AO 316-317-318-320 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA FAMILLE CURTY -

**Date de transmission de l'acte :** 22/03/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/03/2013

**Numéro de l'acte :** DCM887-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130314-DCM887-13-DE

**Date de décision :** 14/03/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions